



199, rue Bay, bureau 600
CP 279, Succ. Commerce Court
Toronto (Ontario) M5L 0A2
b2bbanque.com

[Date]

[Recipient's name]
[Title]
[Street address]
[City, Province]
[Postal code]

Mises à jour importantes relatives aux prêts investissement et aux prêts REE

OBJET : N° du prêt [Loan number]

Madame,
Monsieur,

Nous nous sommes engagés à vous tenir au courant des questions relatives à votre prêt.

Pour veiller à continuer de respecter vos engagements de prêt, le montant des versements sur tout prêt investissement ou prêt REE peut être redéfini¹ de façon à cadrer avec les changements applicables au taux préférentiel de B2B Banque ou au taux alternatif de B2B Banque². Par conséquent, le montant de vos versements pourrait changer pour l'un ou l'autre des prêts de ce type que vous détenez.

Mesure à prendre : Préparez-vous à un nouveau montant pour vos versements (en juillet 2023)

Pour tenir compte de plusieurs changements apportés récemment au taux préférentiel de B2B Banque ou au taux alternatif de B2B Banque, le nouveau montant de vos versements est de \$[Amount]³. Nous vous fournissons cet avis de nouveau montant de vos versements qui sera débité à compter de juillet 2023.

Futures mises à jour des versements

À l'avenir, nous examinerons le montant de vos versements chaque trimestre et nous le rajusterons au besoin. Le cas échéant, nous confirmerons le montant révisé de vos versements dans votre relevé de compte trimestriel.

Pour en savoir plus ou pour discuter plus en détail de votre prêt, communiquez avec votre conseiller.

Cordialement,

Chef, Dépôts, Prêts non garantis et Stratégie
B2B Banque

1. La redéfinition des versements est un rajustement du montant de vos versements qui tient compte des changements apportés au taux préférentiel de B2B Banque ou au taux alternatif de B2B Banque.

2. Le taux préférentiel de B2B Banque désigne le taux d'intérêt annuel annoncé à différentes périodes par B2B Banque, lequel représente le taux préférentiel de référence en vigueur à ce moment (le « taux préférentiel »). Le taux alternatif de B2B Banque désigne le taux d'intérêt annuel annoncé à différentes périodes par Banque B2B, lequel représente le taux alternatif de référence en vigueur à ce moment (le « taux alternatif »). Tous les taux peuvent fluctuer de temps à autre et peuvent changer sans préavis.

3. Ce montant est calculé selon l'hypothèse que les versements auront été reçus comme prévu et qu'aucun versement supplémentaire n'aura été effectué à B2B Banque.